

## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1<sup>o</sup> que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **261, avenue Querbes** et portant sur l'objet suivant :
  - Autoriser l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis et ce, malgré l'article 5.3.1 du *Règlement de zonage* (1177). Plus précisément, cette demande de dérogation vise l'ajout d'un deuxième étage sur une construction existante dérogeant par droits acquis à la marge minimale de 1.98 m prévue à la grille des usages et des normes de la zone RB-3 du règlement 1177.
- 2<sup>o</sup> que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le mardi, 3 septembre 2019** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3<sup>o</sup> qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4<sup>o</sup> que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder la demande de dérogation mineure listée ci-dessus, celle-ci sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, le 9 août 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

